



Conseil économique et social

Distr. générale
8 août 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

106^e session

Genève, 17-19 octobre 2011

Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

Planification des futurs travaux:

Programme de travail et évaluation

Programme de travail et évaluation bisannuelle

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a approuvé son programme de travail pour 2010-2014 à sa 104^e session, en 2009 (ECE/TRANS/SC.1/388).
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2012-2016, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période. Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.

Projet de programme de travail pour 2012-2016

Activité 02.3: TRANSPORT ROUTIER (Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM))

Exposé succinct

3. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) promeut le développement et la facilitation des transports internationaux de marchandises et de voyageurs par route en harmonisant et en simplifiant les règles et prescriptions auxquelles sont soumis ces transports. Pour atteindre cet objectif, le SC.1 établit, gère et tient à jour des instruments juridiques internationaux. Le SC.1 est également l'organe dont relèvent des groupes d'experts techniques tels que ceux chargés des règles relatives au tachygraphe numérique ou du transport de voyageurs par autocar ou autobus. Il élabore également des recommandations non contraignantes et des recueils des

meilleures pratiques dans le domaine des transports routiers internationaux, telles que la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers (R.E.4). Enfin, le SC.1 œuvre en faveur de la mise en place d'une assurance responsabilité civile obligatoire pour les propriétaires de véhicules (système de la Carte verte). La participation au SC.1 est ouverte à tous les pays du monde.

Travail à faire: Le Groupe de travail mènera les activités décrites ci-après:

Activités permanentes

- a) *Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)*

Priorité: 1

Exposé succinct

Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions, en tenant compte de l'évolution des flux de trafic ainsi que de la sécurité et de la sûreté du réseau.

Travail à faire:

~~Examen de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) compte tenu des nouveaux flux de trafic.~~

~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011:~~

- ~~• Élaboration et adoption d'amendements à l'annexe I de l'AGR, y compris, si nécessaire, la création de nouvelles routes E.~~
- ~~• Renforcement~~ **Élaboration** des règles de l'AGR ~~qui ont des incidences sur~~ **ayant pour but d'améliorer** la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011:~~

- ~~• Élaboration et adoption éventuelle de tous nouveaux amendements nécessaires à l'AGR en vue de l'incorporation de~~ **concernant les** dispositions relatives à l'inspection de la sécurité des routes et éventuellement à la sûreté.
- ~~• Suivi de l'application des règles de l'AGR le long du réseau de routes E.~~

~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011:~~

- ~~• Élaboration et lancement~~ **diffusion** d'un questionnaire sur l'application des règles de l'AGR.

- b) *Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)*

Priorité: 2

Exposé succinct

~~Pour contribuer à la construction~~ **au développement** du réseau d'autoroute transeuropéenne ~~Nord-Sud~~ (TEM) dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire:

Résultats escomptés ~~d'ici à la fin de 2011:~~

- Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).
- Surveillance de l'évolution du projet TEM et appui au projet TEM autant qu'il est possible et chaque fois que les circonstances s'y prêtent.

- c) *Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations*

Priorité: 1

Exposé succinct

Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments juridiques internationaux et/ou les recommandations appropriés et examinera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre les pays et les sous-régions de la zone CEE, notamment la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire:

Résultats escomptés ~~d'ici à la fin de 2011:~~

- **Recensement et mise en œuvre des mesures nécessaires pour garantir la bonne mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en général et en particulier des dispositions relatives au tachygraphe numérique en particulier.** Priorité: 1
- **Progression vers l'objectif d'une application réussie des nouvelles dispositions concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels par les Parties contractantes.** Priorité: 1
- ~~Dans la mesure du possible et pour autant qu'un nombre suffisant de pays membres fournissent une réponse, évaluation de l'étude (qui doit être réalisée tous les deux ans) sur la mise en œuvre effective de l'AETR, mise en évidence de certains domaines qui posent des problèmes et élaboration de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude.~~
- **Mise en place de systèmes de mise en œuvre efficaces et pleinement opérationnels aux fins de l'adoption du tachygraphe numérique par les pays non membres de l'Union européenne signataires de l'AETR.** Priorité: 1
- Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte), **notamment** promotion et facilitation de l'adhésion au système de la Carte verte **et** examen des possibilités de mettre en place un système international d'assurance automobile analogue pour les pays n'appartenant pas à la région couverte par le système de la Carte verte. Priorité: 2
- **Élaboration de propositions visant à promouvoir** ~~Promotion~~ de l'harmonisation des mesures fiscales et autres, en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international. Priorité: 2
- ~~Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international.~~

Activités de durée limitée

- d) *Examen de la nécessité de modifier la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4) dans certains domaines comme la sûreté du transport de passagers et de marchandises et l'accès à la profession de transporteur routier*

Priorité: 2

Résultats escomptés pour d'ici à la fin de 2011:

- ~~Examen de la nécessité de modifier ou de compléter la R.E.4 sur certains sujets comme la sûreté du transport de passagers et de marchandises, et l'accès à la profession de transporteur routier.~~

- e) *Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du transport routier international entre les pays et les sous-régions de la zone CEE et au-delà, y compris les restrictions quantitatives applicables au transport routier international de marchandises*

Priorité: 1

Résultats escomptés pour d'ici à la fin de 2011:

- Coopération, dans le cadre de réunions communes, lorsqu'il y a lieu, avec d'autres organes de la CEE tels que le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne la facilitation du franchissement des frontières, par exemple la délivrance de visas aux conducteurs professionnels et le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) en ce qui concerne la sûreté des infrastructures.
- Adoption d'un nouvel instrument juridique multilatéral mondial sur le transport international ordinaire de voyageurs par autocar ou autobus.

- f) *Mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports*

Priorité: 1

Résultats escomptés pour d'ici à la fin de 2011:

- ~~Entrée en vigueur du Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) introduisant la lettre de voiture électronique et large utilisation de celle-ci.~~
- Définition et mise en place de mécanismes qui permettent de surveiller efficacement l'application des instruments juridiques administrés par le Groupe de travail.
- **Traduction en termes opérationnels du Protocole à la Convention relative au Contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR).**

- g) *Groupe d'experts sur l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)*

Résultats escomptés:

Examen et évaluation des obstacles à la mise en œuvre de l'Accord posant problème et élaboration de propositions visant à les surmonter. Il s'agit notamment des questions concernant l'instrument juridique prédominant, les droits et obligations des pays tiers en vertu de l'Accord, les liens entre l'Accord et la législation parallèle/concomitante de l'Union européenne, l'article 22 bis et les difficultés liées au tachygraphe numérique.